Recours au Règlement-M. Paproski

contre ces organisations. Les députés du NPD ne veulent pas que nous en fassions partie. Ils nous l'ont bien fait savoir au fil des ans.

Le député parle de démocratie. Je peux donc m'exprimer librement et dire bien haut ce que de nombreux Canadiens ont déjà dit, à savoir que le parti néo-démocrate ne s'intéresse pas à la défense que l'OTAN et le NORAD peuvent assurer à notre pays alors qu'on assiste à une course effrénée aux armements et à de multiples invasions. La Russie a envahi l'Afghanistan; ce n'est donc pas le moment de nous retirer de l'OTAN ou du NORAD ou de nous abstenir lors des réunions de l'OTAN à Bruxelles ou à Luxembourg. Il n'y a rien dans la résolution qui dise que le député ne devait pas voter parce qu'il y était question en même temps du contrôle des armements et de la course aux armements, et, d'ailleurs, ma motion a été acceptée. Je doute que le député ait le droit de soulever la question de privilège à ce sujet.

• (1230)

Mme le Président: Nous avons ici une divergence de vues entre deux députés au sujet de délibérations qui ont eu lieu ailleurs qu'au Parlement. La motion présentée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) était peut-être à la limite de ce qu'on peut considérer comme réglementaire, mais les motions de ce genre sont présentées très rapidement et de façon spontanée. Je ne me rappelle pas les termes exacts de la motion, mais peut-être que si je l'examinais de plus près, je constaterais qu'elle n'était pas réglementaire. Je fais ces réserves avec tous les risques que cela comporte. Si la motion n'était pas réglementaire, les observations faites par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) ne le seraient pas non plus; cependant, comme je ne puis pas déterminer instantanément et sans un examen plus approfondi si la motion présentée par le député de Winnipeg-Assiniboine aux termes de l'article 43 du Règlement est vraiment réglementaire, je dois accepter les observations faites par le député de Selkirk-Interlake.

Par ailleurs, il s'agit essentiellement d'une divergence de vues entre les deux députés et il n'y a donc pas matière à soulever la question de privilège.

M. MILLER—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, j'ai signalé hier soir que je soulèverais peut-être la question de privilège aujourd'hui et je vous ai avisée par écrit de mon intention de le faire. Cependant, comme le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) n'est pas à la Chambre aujourd'hui, si vous me le permettez, je vous demanderai de me donner l'occasion de soulever cette question quand le député et moi-même serons tous les deux à la Chambre.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—L'ACCORD SUR LES LOTERIES CONCLU AVEC LES PROVINCES—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES OUESTIONS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je veux revenir sur l'objection qu'a soulevée hier le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Je lui ai dit alors que je transmettrais ses instances au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Je voudrais faire une très brève déclaration afin de rétablir les faits.

Le 5 octobre 1978, le gouvernement fédéral et toutes les provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, ont signé un protocole d'entente prévoyant entre autres choses que le gouvernement fédéral se limiterait aux loteries dont les billets se vendent au détail \$10 et plus, et que les provinces se limiteraient aux loteries dont les billets coûtent au plus \$9. L'entente avait été signée par M^{me} Iona Campagnolo, au nom du gouvernement fédéral et par M. Reuben Baetz, au nom des provinces.

Ainsi, le député d'Edmonton-Nord, qui a mis en doute la réponse fournie par le premier ministre en affirmant qu'aucune entente n'avait été signée, voudra bien noter que les faits que je viens de rappeler montrent que le premier ministre avait raison. Je tiens à ce que cela soit consigné au compte rendu d'aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 2^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.—M. Cullen.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE—DÉCLARATION CONCERNANT LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'AIDE AUX AGRICULTEURS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis heureux de communiquer à la Chambre aujourd'hui le détail d'un programme gouvernemental d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest. Mon collègue, le ministre chargé de la Commission du blé, doit faire une déclaration semblable à cette heure-ci dans l'ouest du Canada. Peut-être l'a-t-il déjà faite, puisque les travaux de la Chambre ont été un peu retardés par ce long rappel au Règlement. Naturellement, la Chambre est aussi imprévisible que le temps l'est pour les agriculteurs.